

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions, séance plénière n°3

Chargée de l'examen de la pétition au CC de la Société de Développement du Sud-Ouest (M. Jean-Daniel Henchoz) - Non à la fermeture du Bureau de vote de Cour (PE24/001)

Présidence : ELOUAN Indermühle

Membres présents : Mme Séverine GRAFF (rempl. Derya CELIK) ; Mme Constance VON BRAUN ; Mme Coralie DUMOULIN ; M. Mountazar JAFFAR ; M. Yusuf KULMIYE ; M. Yvan SALZMANN ; Mme Maurane VOUGA ; Mme Sevgi KOYUNCU ; M. Jean-Blaise KALALA.

Membres excusés : Mme Romane BENVENUTI ; Mme Françoise PIRON

Représentant-e-s de la Municipalité :

M. Grégoire Junod

Invité : M. Jean-Daniel Henchoz

Notes de séances : Mme. Chiara Lo Priore

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 22 avril 2024

Début et fin de la séance : 16h – 18h

M. le pétitionnaire indique que cette pétition provient de la Société de Développement du Sud-Ouest, qu'il préside, qui a réagi à une annonce de la Ville de Lausanne dans laquelle il était annoncé que le bureau de vote du Collège de Cour sera fermé à partir du 1^{er} janvier 2024. Cette annonce lui a rappelé un événement datant de 2012, lorsque la Municipalité décidait déjà de fermer quelques bureaux de vote à Lausanne. Néanmoins, dans des préparations intéressantes qu'il cite, il était dit que « l'hypothèse du maintien des seuls bureaux centraux (de la gare et de l'Hôtel de Ville) a été évoquée, mais la Municipalité l'a écartée souhaitant préserver une offre hors centre-ville ». Sur la base de ceci, il est facile de motiver les gens à se mobiliser pour maintenir un bureau hors du centre-ville, à savoir le bureau de vote de sous-gare. De plus, il est intéressant de noter que si en 2012, au moment de la décision de la Municipalité, la population lausannoise comptait 137'586 habitants, cela est passé, en 2022, à 141'418 habitants et aujourd'hui, Lausanne compte 150'131 habitants. Selon lui, le seul moyen de lutter contre l'absentéisme consiste à mettre à disposition des citoyens des locaux qui soient, si possible, à proximité de leur domicile dans la Ville de Lausanne. C'est par conséquent pour cette raison-là que la Société de Développement du Sud-Ouest a été incitée à déposer cette pétition. Néanmoins, il admet être un petit peu entre deux chaises, car la Municipalité de Lausanne a ouvert au collège de l'Élysée un bureau de

Conseil communal de Lausanne

vote, à l'occasion de la votation sur la 13^{ème} rente AVS. Etant donné que c'est dans le quartier sous-gare, cela satisfait objectivement ce que les pétitionnaires demandent. Toutefois, il faut reconnaître que le Collège de l'Elysée se trouve à l'est du quartier sous-gare. De plus, statistiquement parlant, si l'on compare les élections fédérales de 2023 et la votation sur la 13^{ème} rente AVS, qui ont tous deux le même impact populaire, l'on constate qu'au collège de Cour, ce ne sont pas moins de 800 votants qui ont déposé leur vote, tandis qu'au collège de l'Elysée, seuls 217 citoyens se sont déplacés. Cela constitue une autre raison qui les a incités à déposer cette pétition. Les bureaux de vote constituent une partie vitale du quartier, car c'est une occasion unique pour les sociétés et les divers groupements de se manifester, quitte à devoir partager l'apéro avec les votants.

Question aux pétitionnaires (en présence du syndic)

Un commissaire explique qu'il est favorable pour le maintien des bureaux de vote parce que cela permet un contact rapproché avec les citoyens. Il aimerait savoir quel était le problème exact par rapport aux locaux que du Collège de Cour qui a mené la Municipalité à le fermer.

M. le pétitionnaire déclare ne pas connaître les raisons qui ont motivé la Municipalité à fermer le bureau. Néanmoins, il reconnaît que le bureau du Collège de Cour n'était vraiment pas très approprié pour faire office d'un local de vote. En ce sens que le bureau était à l'étage, ce qui pose un grand problème pour les personnes âgées qui se déplacent aussi pour voter, comme l'a démontré la votation pour la 13^{ème} rente AVS. Il explique que l'idée est de trouver un local qui soit mieux centré dans le quartier sous-gare et plus apte à recevoir tout un chacun. Il se risque à une proposition pour un nouveau bureau de vote, à savoir le collège de Montriond. En effet, celui-ci offre un rez-de-chaussée et des surfaces suffisamment vastes pour pouvoir accueillir deux bureaux de vote, des isoairs, etc. Il s'agit uniquement d'une suggestion, qui n'a pas encore été soumise à la Municipalité.

M. le Syndic déclare qu'ils ont fait le choix de fermer le bureau de vote de Cour parce qu'il posait des problèmes d'accessibilité. Il explique qu'il n'y a quasiment plus personne qui vote dans les isoairs, dans les bureaux de vote de quartier. La Municipalité avait sorti les chiffres, pour pouvoir fournir une réponse et il s'avère que c'est une population complètement marginale, qui va plutôt en diminuant, quand bien même la population augmente et le nombre de votants progresse. Il explique que l'exemple que M. Jean-Daniel HENCHOZ a donné sur la votation du mois de juin au bureau de l'Elysée est intéressant, parce que c'est une votation où il y a eu plus de participation, quand bien même il y a moins de gens qui sont allés déposer leurs bulletins à l'Elysée. Il relève quand même que les pétitionnaires étaient très contents de la solution qui a été trouvée à l'Elysée. Il déclare que l'enjeu à terme, en réalité, est plutôt de pouvoir avoir plus d'urnes à disposition, où les gens peuvent déposer leurs enveloppes, jusqu'au samedi voire jusqu'au dimanche à 11h, parce que c'est vraiment cela que demandent les gens, plus que l'isoair. Toutefois, mettre à disposition plus d'urnes n'est pas aisé, parce que cela nécessite des lieux qui soient à la fois ouverts, en termes d'horaires, mais sécurisés. Par exemple, il ne serait pas possible de mettre une urne à la Migros. Il reconnaît qu'il est important de maintenir la prestation de l'isoair, mais que cela est en diminution, partout dans les quartiers de la Ville de Lausanne. Donc, ce qui serait très bien, serait de pouvoir multiplier les urnes à disposition.

Une commissaire pense que c'est une problématique très importante pour la citoyenneté et les droits démocratiques dans la Ville de Lausanne. Elle se demande si le bureau de vote à l'Elysée est une solution qui est transitoire ou permanente.

M. le Syndic répond qu'*a priori*, cette solution est censée durer dans le temps.

Une commissaire demande au pétitionnaire si c'est bel et bien juste que la solution du bureau de vote à l'Elysée ne répond pas complètement à leurs attentes.

Conseil communal de Lausanne

M. le pétitionnaire explique qu'il est obligé de lui répondre que la solution du bureau de vote à l'Élysée répond à leur pétition, étant donné que celle-ci est très claire à ce sujet : elle demande un bureau de vote dans le quartier sous-garde, ce à quoi le bureau de vote de l'Élysée correspond tout à fait. La pétition ne précise pas que ce bureau de vote doit être centralisé dans le quartier sous-gare. Toutefois, il insiste sur le fait que le bureau de vote au Collège de l'Élysée n'est pas facile d'accès, notamment pour les personnes âgées qui ont de la peine à monter les escaliers. Donc, du point de vue de l'infrastructure et de son accessibilité aux personnes en situation de handicap, il estime que devoir tourner tout le tour du collège de l'Élysée pour arriver au bureau de vote n'est pas ce qu'on appelle l'accessibilité universelle et l'inclusion dans la société. Il explique que pour les pétitionnaires le résultat de la pétition est objectivement atteint. Toutefois, si la Municipalité, venait à trouver une solution médiane entre l'Ouest et l'Est du quartier sous-gare, comme le Collège de Montriond, il ne pourra qu'inciter les gens à s'y rendre pour voter. Il pense que le Collège de Montriond est préférable, car d'après ses souvenirs, lorsque ses enfants allaient à l'école là-bas, celui-ci lui semblait plus accessible et vaste.

Une commissaire demande si ce sont plutôt les personnes âgées qui s'y rendent et aimerait savoir s'il y a des statistiques des profils des personnes allant voter dans les bureaux de vote.

M. le Syndic affirme qu'il est complètement juste et important de maintenir, ne serait-ce que par égard aux personnes âgées, les bureaux de quartier dans différents endroits de la Ville. Bien sûr, il faut que le nombre de bureaux de vote soit en relation avec le nombre de votants. La nouvelle génération vote par correspondance, donc c'est une génération âgée qui se rend dans les bureaux de vote, mais cela n'enlève pas la pertinence de maintenir les bureaux de quartier.

M. le pétitionnaire explique qu'il a assisté à toute la période de vote de la 13^{ème} rente AVS au Collège de l'Élysée et qu'il a été étonné de voir le nombre de jeunes qui sont arrivés pour expérimenter leur droit de vote, c'est-à-dire en arrivant avec leur enveloppe ouverte pour voter dans l'isoloir. Il déclare ne pas avoir les chiffres statistiques, mais visuellement, il lui semble qu'il y avait beaucoup des jeunes qui étaient là pour la première fois.

M. le Syndic explique que, du moins, ce ne sont pas vraiment les retours qu'il reçoit des présidents de bureaux de vote.

Une commissaire explique qu'elle travaille au bureau de vote de l'Élysée ainsi que celui de Cour anciennement. Elle confirme ce que M. Jean-Daniel HENCHOZ a dit sur le fait que ce ne sont pas que des personnes âgées qui viennent nécessairement au bureau de vote. Elle précise qu'il y a, certes, probablement plus de participation de manière générale dans les scrutins des personnes d'un certain âge, mais qu'au bureau de vote, ce sont beaucoup des familles qui viennent avec leurs enfants pour montrer comment les parents font pour voter. Par ailleurs, elle ajoute que ce sont beaucoup de gens qui viennent voter pour la première fois, par exemple des nouveaux citoyens qui veulent exercer leur droit de citoyenneté et viennent se faire prendre en photo à l'urne. Elle admet que les personnes âgées sont peut-être la majorité de votants qui se rendent à l'urne. Toutefois, au vu des problèmes d'abstentionnisme, elle estime qu'il faut donner tout ce qui est possible aux citoyens pour exercer leur droit. En outre, elle explique que la participation à l'Élysée était un peu plus basse qu'à Cour peut-être parce que c'était la première fois à l'Élysée et qu'il n'y avait pas eu beaucoup de communication faite sur ce changement. Elle indique que le personnel des bureaux de vote avait tenté de communiquer cette information aux votants, lors des deux scrutins avant celui de Cour. Cependant, étant donné qu'à cette époque, le lieu du prochain de vote n'était pas encore connu, il a été difficile de faire la promotion de l'Élysée. Par conséquent, lors de la votation à l'Élysée, il y a beaucoup de gens qui se sont rendus d'abord, par erreur, à l'avenue de Cour et ne sont venus qu'après à l'Élysée juste à temps avant 11 heures. Toutefois, tous ceux qui sont arrivés à 10 heures 55 à l'avenue de Cour n'ont pas eu le temps de venir à l'Élysée parce qu'il n'y a plus de ligne de bus qui fait ce

Conseil communal de Lausanne

trajet directement et que les deux sites sont séparés d'au moins une vingtaine de minutes à pied. Elle souhaitait donner quelques informations qu'elle avait pu remarquer sur le terrain.

Un commissaire explique qu'il est favorable à cette pétition, étant lui-même président du bureau de vote de Chailly. Il affirme qu'à la dernière votation beaucoup de jeunes sont venus au bureau de vote, parce qu'ils voulaient expérimenter leur droit de vote. Il y a aussi beaucoup de jeunes parents qui arrivent avec leurs enfants. Il explique qu'à Chailly le problème des personnes âgées est résolu parce qu'il y a deux urnes, une urne extérieure et une urne intérieure. Par conséquent, les personnes âgées qui ne peuvent pas monter l'escalier utilisent l'urne qui est posée à l'extérieur. Pour autant, le contact avec les jeunes et les personnes âgées est toujours présent. Par rapport à la fréquentation, il explique que cela dépend aussi des sujets qui sont votés. En principe, si ce sont des élections, il y a plus de mouvements, tandis que pour de simples votations, cela dépend des sujets. Il déclare être toujours favorable pour maintenir les bureaux de vote. Il est donc important d'essayer de trouver un local en bas de la gare. Il rappelle qu'à l'époque, le bureau de vote se trouvait à la gare même, mais qu'ensuite il y a eu des travaux et donc il a été transféré à l'avenue de Cour.

Un commissaire s'interroge sur l'accessibilité du Collège de Montriond pour les personnes âgées, ou demande s'il faudrait trouver une autre possibilité sous-gare.

M. le pétitionnaire explique qu'il a suggéré le Collège de Montriond car, selon ses souvenirs, il y a un rez-de-chaussée facilement accessible, qui plus est offrant de vastes espaces. Il croit qu'il y a aussi trois marches d'escalier, mais il n'y en a pas autant qu'à l'Élysée et surtout pas autant qu'à l'avenue de Cour. Il pense que cela ne doit pas être très difficile d'adapter ces trois marches d'escalier pour les personnes handicapées.

Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires

M. le Syndic explique que la solution d'utiliser le Collège de Montriond comme bureau de vote a été écartée car il présente également des marches d'escalier et pas d'accès de plain-pied. Par conséquent, il existe les mêmes problèmes d'accès aux personnes handicapées que ceux existant au Collège de Cour.

Un commissaire précise qu'il ne s'agit que de trois marches au Collège de Montriond. De plus, au Collège de l'Élysée, il y a aussi des marches, voire plus.

M. le Syndic déclare que trois marches suffisent pour ne pas permettre un accès handicapé. De plus, au Collège de l'Élysée, il y a certes des marches devant le collège, mais il y a une possibilité d'accès, sans escalier, si l'on contourne le bâtiment. Il considère donc qu'il y a une solution au Collège de l'Élysée.

Délibération de la copet

Une commissaire serait pour étude et rapport préavis, car la solution du bureau de vote au Collège de l'Élysée n'est probablement pas une bonne solution, parce qu'il y a quand même des marges et sinon, c'est vraiment très long car il faut passer quasiment par un autre collège pour pouvoir arriver en chaise roulante. Elle explique que les employés du bureau de vote, dont elle fait partie, avaient dû porter les chaises roulantes de personnes qui venaient voter. En résumé, l'Élysée n'est, à la fois, pas super bien placé et, en plus, n'est une solution très accessible non plus. Il est vrai que la pétition exige simplement de trouver une solution dans le quartier sous-gare, sans préciser l'accessibilité et l'aspect central. Toutefois, elle pense qu'il est possible de donner l'instruction, dans le débat au Conseil communal sur la pétition, qu'il faut trouver un autre lieu que l'Élysée et que Montriond. Elle imagine qu'il doit bien exister un autre endroit, plus centralisé dans le quartier sous-gare et complètement accessible.

Un commissaire dit qu'il ne voit pas à quoi cela servirait de renvoyer en « étude et rapport préavis », car cela prendrait plus longtemps que la prochaine votation ou élection. Se pose alors la question si les commissaires font confiance à la Municipalité pour trouver un lieu,

Conseil communal de Lausanne

dans le quartier sous-gare, où les chaises roulantes et les personnes d'un certain âge puissent aller voter autant qu'elles le veulent ? Par ailleurs, il se pose la question de savoir si c'est possible, en vertu du règlement, de classer la pétition.

Le Président demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 5
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 5, dont la voix du Président.
- qui s'abstient : 0

<p>Vote : <i>Par 5 oui, dont la voix du Président, 5 non, et 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.</i></p>

Conclusion de la commission : Par 5 oui dont la voix du Président, 5 non et 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis

Lausanne, le 20 août 2024

Le rapporteur
Mountazar Jaffar